

## DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt trois, le 7 mars, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la salle de réunion de la CC Aure Louron à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 12 Nombre de suffrages exprimés : 12 Votes Pour : 12 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Autorisation de consulter les entreprises pour les travaux du Centre d'Incendie et de Secours  N° 2023-22
--	---

Présents : MMES BEYRIE Maryse, RAHALI Sabine, MM CARRERE Philippe, MIR André, CARTAN Olivier, LACAZE Noël, ISOART Jean-Michel, RICARD Louis, DESCOUENS Bernard, ESTRADÉ Pierre, MOUINIQ Jean, RIVIERE Alain

Absents excusés : DUBARRY Jean-Bertrand, DUBERNARD Alain, HELARY Yann.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président rappelle le lancement de l'opération « Construction du Centre d'incendie et de Secours » à CADEAC et le marché passé avec le groupement de maîtrise d'œuvre représenté par la PAPYR.

Il précise que le coût estimé des travaux s'élève à environ 1 174 972.54€ ht (1 409 967.04€ TTC) ; soit un montant d'opération à ce jour de 1 328 499.93€ ht ( 1 581 842 98€ TTC), acquisition du terrain, bureaux d'études, maîtrise d'œuvre et frais divers compris.

Des demandes de subventions ont été adressées au titre de la DETR 2023 et du FAR 2023, en complément des aides notifiées sur la DETR 2019 et 2020 et le FAR 2019.

Monsieur le Président demande l'autorisation d'engager une consultation, dans le respect de l'article R 2131-12 du code de la commande publique, sous procédure adaptée, pour envisager les travaux.

Monsieur le Président invite le Bureau Communautaire à bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le bureau communautaire :

- Autorise le Président à engager une consultation sous procédure adaptée pour envisager les travaux du Centre d'Incendie et de Secours ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Président

Philippe CARRERE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU